

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2012

L'an deux mille douze, le 23 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 16 février, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 23

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, Adjoint au maire, Mme BRETEL, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, M. GUILLON, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 3

M. SOMMIER à M. RUZÉ
Mme CARATY à Mme CHOLLET
Mme MICHOUX à Mme DURAND

Absents sans pouvoir : 7

Mme BRAS jusqu'à 18h05
M. MICHOUX jusqu'à 18h10
M. CORBINUS jusqu'à 18h25
Mme LAMY jusqu'à 18h45
Mme SIMON
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2012.

Concernant la cession du clubhouse de Rivaulde, Monsieur LAFOSSE, conseiller municipal de la Majorité, souhaite lever une ambiguïté dans le rendu de la décision en précisant qu'il n'a pas voté contre la vente elle-même mais qu'il a choisi la proposition des autres acquéreurs potentiels.

Le Procès-Verbal du 26 janvier 2012 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Monsieur Christophe PLANSON est nommé secrétaire de séance.

Madame BRAS, élue de la Minorité Municipale, prend place à 18h05.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, donnera une information sur l'épicerie solidaire.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, parlera du lotissement de la ferme de Courcelles, des auto-écoles, des manifestations prévues sur Rivaulde / Courcelles en 2013, et du clubhouse de Rivaulde.

Délibération n°12-07

MISE EN PLACE DE CONFÉRENCES SUR LA PARENTALITÉ. DEMANDE DE SUBVENTION AU REAAP 41 (RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS).

Rapporteur : Marie-Laure CHOLLET

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), la commune avait retenu la mise en place d'actions de soutien à la parentalité et créé un groupe de travail sur ce thème en 2010.

Monsieur MICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, arrive à 18h10.

La commune souhaite poursuivre cette action en 2012 et faire appel, à cet effet, à des spécialistes du CIDFF 41 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) afin de proposer à compter du 1^{er} trimestre 2012 quatre interventions de trois heures à Salbris. Cette action s'adresse à tous les parents. Il s'agit, de manière ludique, avec des outils spécifiques, d'aborder des points de droit sur le thème de parentalité : autorité parentale, responsabilité des enfants mineurs, des enfants « majeurs », des parents, les droits de l'enfant...

Le coût de cette prestation s'établit comme suit :

600 euros par intervention de 3 heures, soit : 4 X 600 euros =	2 400 euros
Frais de déplacement :	<u>400 euros</u>
Total :	2 800 euros

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à formuler une demande de subvention auprès du REAAP de Loir et Cher (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), organisme susceptible de financer ce genre d'action.

Monsieur LAFOSSE, conseiller municipal de la Majorité, remarque que la prestation coûte 200€ de l'heure. Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, le rejoint, estimant que c'est plutôt cher.

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, explique que l'objectif de la délibération est d'obtenir une subvention

correspondant au coût intégral des interventions : elle précise que leur mise en place ne sera effective qu'après confirmation de leur financement par le REAAP. En outre, elle met en avant l'aide précieuse déjà apportée par le CIDFF en intervenant une fois par mois au pôle social moyennant une subvention de 500€ par an versée par le CCAS (centre communal d'action sociale). Le CIDFF apporte des conseils en matière de droit des personnes et de la famille, droit du travail, droits sociaux, discrimination, violence conjugale, droit pénal. Madame CHOLLET souligne les difficultés rencontrées l'an dernier par cette association qui a failli disparaître alors même qu'elle se révèle essentielle dans la gestion de certains dossiers (séparation familiale, relogement d'urgence).

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°12-08 INSTAURATION D'UN TARIF D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE DE SALBRIS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES (CCSR) DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS ENFANCE / JEUNESSE

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'accueil des activités du centre de loisirs sans hébergement proposées le mercredi et pendant les vacances scolaires par la CCSR, cette dernière est amenée à utiliser divers équipements publics appartenant à la commune, et notamment les locaux affectés à la restauration scolaire, que ce soit au sein de l'école Yves GAUTIER ou de l'école Louis BOICHOT.

L'utilisation de ces locaux, jusqu'à lors gracieuse, fera l'objet, conformément aux règles en vigueur, d'une facturation à la journée à compter du mois de mars 2012.

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs journaliers suivants:

	Restaurant scolaire Louis BOICHOT	Restaurant scolaire Yves GAUTIER
Chauffage	26,11€ par jour	12,43€ par jour
Électricité	4,70€ par jour	11,88€ par jour
Eau	4,44€ par jour	11,16€ par jour
Gaz cuisine	0,19€ par jour	0,72€ par jour
Amortissement des équipements mobiliers	57,53€ par jour	57,53€ par jour

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, demande pourquoi ces tarifs n'ont pas été instaurés plus tôt. Monsieur le Maire répond qu'il pensait que les relations pouvaient être plus consensuelles mais ce n'est pas le cas en définitive et la mise en place de ces tarifs s'inscrit dans la remise à plat de l'ensemble des rapports avec la CCSR.

Madame BRAS demande si cette question a été débattue à la CCSR. Monsieur le Maire indique qu'elle n'a pas été abordée en conseil communautaire mais en bureau (assemblée du président et des vice-présidents). Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, ajoute qu'un courrier a de surcroît été transmis à la CCSR sur ce sujet. Monsieur le Maire insiste sur sa volonté de recadrer les choses et précise que cette démarche peut aussi être entreprise par les autres communes membres de la CCSR : elles sont libres de leurs choix en la matière.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré le magistrat de la chambre régionale des comptes en charge du suivi de la ville de Salbris. Celui-ci a parfaitement compris et approuve l'action de notre ville vis-à-vis de la CCSR.

Monsieur le Maire explique que les problèmes rencontrés ne sont pas propres à la CCSR ; ils concernent toutes les communautés de communes. Il estime que les collectivités, ne disposant d'ailleurs pas toujours de l'ingénierie nécessaire, ne sont sans doute pas allées au fond des questions posées ; un recadrage est aujourd'hui nécessaire. La démarche peut paraître abrupte mais il ne s'agit pourtant pas de régler des comptes les uns avec les autres : cette remise à plat est indispensable.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, estime qu'il aurait fallu faire cela avant. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire délégué aux affaires culturelles, rappelle que la commune travaille depuis très longtemps sur ce problème. Monsieur DOUADY considère qu'il est temps de clarifier les choses.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rouvrir l'éternel débat sur les relations Salbris / CCSR et passe au vote.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions de Mmes BRAS, LANGLOIS, et M. DOUADY).

N°12-09 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012
--

Rapporteurs : Sandrine CHENEL et Monsieur le Maire

Monsieur CORBINUS, conseiller municipal de l'Opposition, arrive à 18h25.

Les élus sont invités à se reporter au dossier annexé à la présente note composé comme suit :

- Résultats budget par budget exercice 2011 / État des restes à réaliser 2011 / État de la fiscalité directe locale / Effectifs de la ville / Investissements prévus en 2012.
- Détail des emprunts / Amortissement prévisionnel par budget / Dette sur les 10 prochaines années.

Monsieur le Maire explique que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Maire propose donc des orientations pour le budget 2012 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, donne lecture des résultats provisoires budget par budget en apportant les éclaircissements nécessaires.

Les 200 000€ manquants par rapport aux prévisions s'expliquent par la diminution de l'attribution de compensation reversée par la CCSR à Salbris. Monsieur le Maire rappelle que le tribunal administratif doit se prononcer courant juin sur le recours déposé par la ville. Si cette dernière obtient gain de cause, elle récupèrera 187 000€ au titre de 2011 et 187 000€ pour 2012. Il y a également près de 100 000€ à recouvrer au titre de l'emprunt pour la crèche.

Le bâtiment 32 du Technoparc n'a en définitive pas été vendu mais cette perte de recettes est en partie compensée par la perception de taxes locales d'électricité supérieures aux prospectives.

Monsieur le Maire déclare que les finances communales suivent préconisations de la chambre régionale des comptes : les charges de personnel diminuent, les subventions ont été limitées (sur ce dernier point, Monsieur le Maire estime être arrivé à un seuil en deçà duquel la pérennité de notre tissu associatif risquerait d'être mise à mal). Des économies sont également réalisées sur le matériel et les bâtiments en se limitant au strict entretien nécessaire, à la sécurité, et à rendre la ville plus belle.

Concernant les investissements, la passerelle reliant le quartier de Courcelles à la route de Souesmes sera définitivement fixée, et la municipalité essaiera d'en installer une autre dans la vallée, rue de l'abreuvoir.

Monsieur le Maire indique des ventes potentielles de foncier mais il est encore trop tôt pour en parler, ces projets n'étant encore qu'au stade des premiers contacts, sans certitude de les voir se réaliser.

Monsieur le Maire évoque le remboursement de l'emprunt affecté au lotissement de la ferme de Courcelles. Avec le déficit de vente des terrains, il manque 600 000€ pour pouvoir honorer l'échéance d'octobre

prochain. Monsieur le Maire envisage de contacter l'établissement bancaire en vue de repousser le terme de cet emprunt.

Monsieur le Maire n'exclut pas une augmentation de la fiscalité locale qu'il explique au vu de la conjoncture actuelle et de la situation économique très difficile. Il se remémore la promesse faite en septembre 2010 par le Président du Conseil Général qui annonçait l'installation prochaine d'une entreprise sur l'ex-site GIAT: rien n'est arrivé et la rumeur de construction d'un établissement pénitentiaire a été démentie.

Monsieur le Maire considère que les prochaines années seront encore difficiles et invite les conseillers municipaux à débattre sur les différentes considérations qu'il vient d'évoquer.

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, souhaite recueillir l'avis des élus sur une proposition déjà formulée auprès du bureau municipal (maire + adjoints + conseillers délégués) mais qui n'a pas été suivie. Elle estime, qu'avec peu de moyens, la salle polyvalente située boulevard de la République pourrait être transformée en médiathèque. Ce serait un "plus" pour les plus jeunes comme les plus anciens. Madame CHOLLET demande l'avis du conseil municipal sur cette proposition, considérant que cet équipement manque dans une ville telle que Salbris.

Madame LAMY, conseillère municipale de la Majorité, s'installe à 18h45.

Monsieur le Maire estime que l'actuelle bibliothèque n'est effectivement pas à la hauteur d'une commune de 6 000 habitants. Il évoque la piste de la bibliothèque tête de réseau mais il s'agit alors d'entrer dans d'autres contraintes.

Madame CHOLLET dit qu'elle ne parle pas de cela. Elle estime qu'il faut surtout plus d'espace, un coin ludique pour les enfants. Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, considère que cette offre de service peut passer par les écoles et le collège. Madame DURAND, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle qu'il y a déjà l'animatrice BCD (bibliothèque centre documentaire) dans les écoles primaires publiques.

Monsieur le Maire indique que la Majorité avait déjà évoqué il y a quelques années l'agrandissement de la bibliothèque via la salle polyvalente. Madame CHOLLET insiste sur le rôle intergénérationnel que pourrait jouer une médiathèque. Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, trouve dommage d'acheter une nouvelle passerelle à 400 000€ alors qu'il y a des projets aussi intéressants que celui-ci à financer. Monsieur le Maire rappelle que cette passerelle fait partie du

projet de ville qu'il a élaboré, qu'elle favorise les liaisons douces entre quartiers, et qu'elle n'a pas coûté 400 000€. Madame LESOURD, conseillère municipale de la Majorité, l'estime utile. Monsieur DOUADY considère qu'elle coûte surtout cher et que la passerelle près du camping était suffisante: la nouvelle structure ne sert à rien selon lui. Monsieur le Maire remarque que la nouvelle structure peut supporter le passage de véhicules légers, ce qui est un plus en cas de problème de traversée par le pont de la RD 2020. Il déclare que Monsieur DOUADY ne dispose pas du coût exact de cet équipement et s'en remet au directeur général des services. Ce dernier évoque un prix de 200 000€ auxquels s'ajoutent les 35 000€ de location l'an dernier. Monsieur le Maire assume ce choix.

Madame CHOLLET redemande l'avis du conseil municipal sur l'idée de médiathèque. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, s'interroge sur les possibilités de libérer la salle polyvalente pour y implanter ce service. Monsieur le Maire estime qu'il faut aussi voir si on dispose des moyens financiers. Madame CHOLLET souhaite savoir s'il est utile qu'elle commence à travailler sur la faisabilité du projet. Mesdames DURAND et BRETEL, membres de la Majorité, trouvent l'idée intéressante et rappellent que l'extension de la bibliothèque est envisagée depuis longtemps. Monsieur le Maire est plutôt d'accord pour étudier le sujet.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, revient sur les résultats financiers et remarque que de nombreux budgets sont équilibrés grâce à une subvention du budget général. Monsieur le Maire estime que ce sont des budgets déficitaires par nature.

Monsieur DOUADY observe que la commune a vendu beaucoup de patrimoine en 2011 et demande les cessions envisagées en 2012. Monsieur le Maire rappelle qu'il a des projets mais qu'il n'en parlera que lorsqu'ils seront plus avancés. Monsieur DOUADY demande si la Franciade sera vendue. Monsieur le Maire déclare qu'il n'a pas évoqué cette hypothèse.

Monsieur DOUADY met l'accent sur les déficits en fonctionnement (-500 000€) comme en investissement (-800 000€) du budget général. Monsieur le Maire ironise: c'est peut-être la faute de la Majorité Municipale si Giat, Matra et Thomson sont partis et que la commune a perdu des ressources! Monsieur DOUADY estime qu'il fallait réduire la voilure. Monsieur le Maire rappelle que cela a été fait. Monsieur DOUADY évoque les dépenses liées au chapiteau, à la passerelle ... Monsieur le Maire estime que la ville doit continuer à vivre et que la

Majorité s'y attelle en tenant compte de la situation (crise économique et financière), en toute conscience et sans gabegie. Monsieur DOUADY reproche au Maire de s'être "enflammé" en début de mandat et qu'aujourd'hui cela se paie. Madame BRETEL, conseillère municipale de la Majorité, demande à Monsieur DOUADY s'il considère la crèche et le pôle social comme du gaspillage. Monsieur DOUADY répond que non ; il pense plutôt au chapiteau, au festival Swing 41. Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, rappelle que cette manifestation est loin d'être le poste budgétaire le plus important.

Monsieur DOUADY affirme que l'entretien de l'éclairage public a été diminué. Monsieur REISSER, directeur général des services, le réfute. Monsieur DOUADY souhaite connaître les dépenses d'eau et d'électricité liées à la ferme de Courcelles sur l'année. Madame MEUNIER répond qu'il faudrait le demander avant la réunion afin que les réponses soient recherchées. Monsieur REISSER indique que la mondiale des 2 CV a pour sa part rapporté près de 12 000€ au concessionnaire du service eau / assainissement. Monsieur DOUADY trouve étrange de se rappeler des recettes et pas des dépenses. Monsieur REISSER invite Monsieur DOUADY à venir chercher ces renseignements dans son bureau. Monsieur le Maire rappelle que les services sont ouverts à tous les élus qui souhaitent des informations complémentaires et qu'il est également disposé à répondre à des questions écrites.

Le conseil municipal ATTESTE avoir débattu des orientations budgétaires 2012.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Épicerie sociale et solidaire**

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, fait part au conseil municipal de l'ouverture d'une épicerie solidaire rue Barthélémy. Si les élus souhaitent découvrir ce nouvel équipement, ils peuvent s'adresser au CCAS (centre communal d'action sociale) qui organisera une visite. Madame CHOLLET rappelle que le local est gracieusement mis à disposition par la ville et remercie chaleureusement les bénévoles du secours catholique, d'Emmaüs, le conseil général et les services techniques de la ville pour leur précieuse collaboration.

- **Soutien à la parentalité**

Madame CHOLLET rappelle le travail engagé avec l'association Entraides Services et évoque la tenue, dans le cadre du printemps des familles, d'une conférence vendredi 11 mai 2012 à 20h30 à la salle

Waquet sur le thème de l'incidence des nouvelles technologies dans les familles.

- **Lotissement de la ferme de Courcelles**

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, demande le coût du redécoupage du lotissement décidé lors du dernier conseil municipal. Monsieur REISSER, directeur général des services, répond qu'il est de 30 000€.

- **Prestations des auto-écoles**

Monsieur DOUADY explique que son fils a récemment passé son brevet de sécurité routière et que l'examen pratique (conduite en scooter) a dû avoir lieu à Romorantin. L'auto-école lui a indiqué que Salbris n'offrait plus de site adapté. La Majorité Municipale se souvient que ce genre d'exercices se pratiquait effectivement dans une rue à proximité de la salle des fêtes et n'a pas été informée que cet endroit ne convenait plus. Renseignement sera pris auprès des professionnels.

- **Projets à la ferme de Courcelles**

Monsieur DOUADY demande si des manifestations sont prévues sur le site. Monsieur SAUVAGET évoque des contacts avec l'association les fous du Vierzon, en vue d'organiser un rassemblement des passionnés de ce tracteur lors d'un week-end. Il précise que le projet n'en est qu'à ses prémices et qu'il est loin d'être finalisé. Monsieur SAUVAGET tiendra le conseil municipal au courant en temps voulus.

- **Clubhouse de Rivaulde**

Monsieur DOUADY interroge sur les suites données à la délibération prononçant la cession de ce bâtiment. Monsieur le Maire indique qu'il a signé un compromis. L'accès des nouveaux propriétaires se fera via le chemin de la copropriété de Rivaulde moyennant le paiement d'un droit de passage.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

20 janvier 2012 Attribution de marchés relatifs à la location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur fondés sur un accord cadre

Suite à la consultation organisée le 27 décembre 2011 auprès de la SAS SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER et de la SARL COMPAGNIE DU BLANC ARGENT, entreprises agréés par l'accord cadre du 28 août 2010, des marchés de location de bus avec chauffeur sont attribués ainsi :

- Lot n°1 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Saint Laurent-Nouan (41220) le 28/01/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 420€ TTC.
- Lot n°2 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Vineuil (41350) le 29/01/2012, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 645€ TTC.

- Lot n°3 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Marzy (58180) le 29/01/2012, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 1 100€ TTC.
- Lot n°4 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Fleury les Aubrais (45400) le 29/01/2012, COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 590€ TTC.
- Lot n°5 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Chambéry (73000) les 3, 4, 5 et 6 février 2012 : annulé.
- Lot n°6 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Vendôme (41100) le 18/02/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 570€ TTC.
- Lot n°7 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Lussault sur Loire (37400) le 19/02/2012, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 708€ TTC.

30 janvier 2012 Location studio n°3 à Mlle BREZAULT

Un bail de location de sept mois, à compter du 1^{er} février 2012, est accordé à Mlle Eugénie BREZAULT pour la location d'un logement meublé de 26 m² environ, moyennant un loyer de 142€ + 50€ de charges forfaitaires par mois.

02 février 2012 Location studio n°4 à M. et Mme LEJEUNE annulée

Le contrat d'apprentissage de leur fille Gwendoline n'étant pas confirmé, la location d'un logement à Salbris n'est plus nécessaire à M. et Mme LEJEUNE. La décision municipale du 17 janvier 2012 leur attribuant la location du studio n° 4 pour 6 mois à compter du 1^{er} février 2012 est donc rapportée.

07 février 2012 Cession d'un tracteur

La commune est propriétaire d'un tracteur Kubota M9000DTC hors d'état de fonctionnement, sauf à engager des réparations d'un montant supérieur à sa valeur marchande. Ce tracteur étant totalement amorti depuis 2009 et ne présentant plus aucune valeur comptable, il est décidé d'accepter la proposition d'achat formulée par la SARL CHESNEAU SGC pour un montant de 2 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h20.

Le secrétaire de séance,

Christophe PLANSON